

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 09 janvier 2012 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Serge Ménard

Madame Martine Lavoie  
Madame Noëlle Jodoin  
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Mario Laplante a motivé son absence.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2011.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H00).
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H30).
- 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H45).

### **3- Administration financière**

- 3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration général**

- 4.1 Réseau de fibre optique – directive d'utilisation.
- 4.2 Invitation d'adhésion à Fleurons du Québec.
- 4.3 Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).
- 4.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, PREMIER AVIS.
- 4.5 Offre de services pour la gestion des archives.
- 4.6 Offre d'achat auprès d'Olymel pour la bâtisse du 962 chemin Milton.

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

- 5.1 Inscription au colloque sur la sécurité civile.

### **6- Transport routier**

- 6.1 Entrepôt pour abrasif.

### **7- Hygiène du milieu**

- 7.1 Acquisition d'un détecteur de débit de l'échantillonneur d'Affluent.
- 7.2 Vente d'un colorimètre.

### **8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2011.
- 8.2 Demande à la CPTAQ en faveur de madame Caroline Jodoin et monsieur Dominique Lemire.
- 8.3 Demande à la CPTAQ en faveur de Gestion Claude Gagnon inc.
- 8.4 Demande de la Fondation Caramel.
  
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
  - 9.1 Rapport du comité des loisirs du 06 décembre 2011.
  - 9.2 Demande de la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton pour la gratuité de la salle du centre communautaire.
  - 9.3 Achat de boyaux d'arrosage pour la patinoire.
  - 9.4 Tapis d'allée en caoutchouc.
  
- 10- **Avis de motion**  
Aucun sujet.
  
- 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**  
Aucun sujet.
  
- 12- **Affaire(s) nouvelle(s)**
  - 12.1 Festival du Labour (prêt de la salle communautaire).
  - 12.2 Achat d'un chargeur pour défibrillateur.
  - 12.3 Demandes de la conciergerie.
  - 12.4 Formation des pompiers.
  
- 13- **Période de question(s)**
  
- 14- **Levée (ou ajournement) de la séance**

\*\*\*\*\*

1- **Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 01-01-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2011**

**Résolution 02-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 05 décembre 2011 telles que rédigées.

2.2 **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H00)**

**Résolution 03-01-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H00) telles que rédigées.

### **2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H30)**

#### **Résolution 04-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H30) telles que rédigées.

### **2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H45)**

#### **Résolution 05-01-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 (19H45) telles que rédigées.

## **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **3.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 06-01-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 32,273.37\$, les comptes payés au montant de 73,220.96\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 09 janvier 2012 au montant de 49,924.35\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

Il est à noter que pour la soirée des Fêtes, les conjoints des élus seront facturés.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Réseau de fibre optique – directive d'utilisation**

Considérant que, par une entente avec Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC et ses municipalités membres ont accès à un réseau commun de fibres optiques;

Considérant qu'en vertu d'ententes, il est prévu que Réseau Internet Maskoutains, par l'entremise de son fournisseur Télécommunication Xittel inc., agira comme fournisseur de service Internet, en remplacement de la Commission scolaire, à l'égard de la MRC et de ses municipalités;

Considérant qu'il est opportun de prendre des mesures appropriées de manière à ce que l'utilisation de ce réseau soit protégée par des règles adéquates en matière de sécurité;

Considérant la résolution numéro 11-12-324 adoptée par le Conseil de la MRC des Maskoutains;

#### **Résolution 07-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

D'approuver la directive d'utilisation du réseau de fibres optiques, telle que révisée en date du 17 novembre 2011, de manière à prendre les mesures appropriées pour que l'utilisation de ce réseau soit protégée dans des règles adéquates en matière de sécurité;

De désigner monsieur Christian Gilbert de Services Informatiques enr. pour agir comme responsable, au niveau de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, de l'application de la procédure de sauvegarde requise en vertu de la clause 6 de cette directive et, de façon générale, afin d'assurer l'application de cette directive au sein de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **4.2 Invitation d'adhésion à Fleurons du Québec**

#### **Résolution 08-01-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de la présente invitation.

#### **4.3 Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)**

#### **Résolution 09-01-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur général à titre de membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2012 et de défrayer les frais d'adhésion au montant de 590\$, taxes en sus. (02-130-00-494)

#### **4.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, PREMIER AVIS**

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmis les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

#### **Résolution 10-01-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de janvier 2012, un premier avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises ultérieurement.

#### **4.5 Offre de services pour la gestion des archives**

Considérant l'offre de services proposé par monsieur Dominic Boisvert de HB Archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives de la municipalité ;

#### **Résolution 11-01-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de HB Archivistes, s.e.n.c. pour une période de deux semaines au montant de 1,771.70\$, taxes en sus. (02-130-00-419)

#### **4.6 Offre d'achat auprès de Olymel pour la bâtisse du 962 chemin Milton**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit l'implantation d'une garderie par un centre de la petite enfance;

Considérant les démarches amorcées auprès du Centre de la Petite Enfance maFamigarde;

#### **Résolution 12-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer la compagnie Olymel que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est intéressée à faire l'acquisition de l'immeuble sis au 962 chemin Milton et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire, à soumettre une offre et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tout document relatif à cette proposition d'achat. Cette offre d'achat est conditionnelle à ce que le projet de garderie soit accepté par le ministère de la Famille et le Centre de la Petite Enfance.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Inscription au colloque sur la sécurité civile**

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie désire participer au colloque sur la sécurité civile qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 14 au 16 février 2012;

#### **Résolution 13-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur du service de sécurité incendie au colloque sur la sécurité civile et de défrayer les frais d'inscription au montant de 195\$, taxes en sus, incluant 2 repas ainsi que les frais de déplacement. (02-220-00-494)

### **TRANSPORT ROUTIER**

*Madame Noëlle Jodoin se retire de la salle des délibérations déclarant qu'elle a un intérêt familial dans le dossier qui suit.*

#### **6.1 Entrepôt pour abrasif**

Considérant que la Municipalité désire construire un entrepôt pour l'abrasif pour les chemins d'hiver;

Considérant que des démarches s'avèrent nécessaires;

#### **Résolution 14-01-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 1- De mandater Daniel Touchette, arpenteur, afin de procéder à un certificat de localisation du futur bâtiment et à préparer le document de demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;
- 2- De soumettre une demande auprès de la Commission du Territoire Agricole du Québec et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis ;
- 3- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents requis auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. (02-310-32-721)

*Madame Noëlle Jodoin reprend son siège à la table des délibérations.*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Acquisition d'un détecteur de débit de l'échantillonneur d'Affluent**

Considérant que le détecteur de débit de l'échantillonneur d'Affluent est brisé à l'usine d'épuration des eaux;

Considérant que des vérifications ont été faites auprès de différents fournisseurs et que ces derniers démontrent que ce modèle est discontinué et que les pièces de rechange le sont également;

#### **Résolution 15-01-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acquérir un échantillonneur portatif compact ISCO le tout tel que décrit sur l'offre de services # 023666 de la compagnie Avensys au montant de 2,717.11\$, taxes incluses. (02-414-00-526-01)

### **7.2 Vente d'un colorimètre**

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'un colorimètre DR890 en trop;

Considérant l'intention d'Aquatech d'acheter ce colorimètre;

#### **Résolution 16-01-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'offrir le colorimètre DR890 à la firme Aquatech pour un montant de 1000\$.

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2011**

Le rapport est déposé.

### **8.2 Demande à la CPTAQ en faveur de madame Caroline Jodoin et monsieur Dominique Lemire**

Considérant que madame Caroline Jodoin et monsieur Dominique Lemire s'adresse à la Commission de Protection du Territoire du Québec afin d'aliéner, lotir et utiliser à une autre fin que l'agriculture ;

Considérant que les demandeurs sont propriétaires du lot 3 556 522 du Cadastre du Québec ayant une superficie de 912,1 mètres carrés ;

Considérant que les demandeurs désirent acquérir de madame Diane Gauthier et de monsieur Bernard Pinault propriétaires du lot 3 556 523 du Cadastre du Québec une superficie de 1091,8 mètres carrés afin d'améliorer la conformité de ses installations septiques (nouveau champs d'épuration) ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation en vigueur ;

Considérant qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espace approprié disponible pour réaliser ce projet ;

### **Résolution 17-01-2012**

Pour les motifs du préambule, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de recommander la demande d'aliénation, de lotissement et d'une utilisation à une autre fin que l'agriculture de madame Caroline Jodoin et de monsieur Dominique Lemire auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

### **8.3 Demande à la CPTAQ en faveur de Gestion Claude Gagnon inc.**

Considérant que la compagnie Gestion Claude Gagnon Inc. apparaît comme propriétaire du lot 3 841 957 du Cadastre du Québec ;

Considérant que le lot est actuellement occupé par une résidence et un bâtiment commercial ;

Considérant que la Société Coopérative Agricole de Sainte-Hélène exploitait un commerce de matériaux de construction à l'intérieur du bâtiment commercial et que des droits acquis avaient été reconnus en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricole du Québec au terme d'un avis de conformité portant la date du 20 janvier 1998, sous le numéro de dossier 254 157;

Considérant que Gestion Claude Gagnon Inc désire conserver l'usage commercial à l'intérieur du bâtiment existant afin d'entreposer des véhicules récréatifs à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, transformer le bâtiment existant en mini-entrepôt et également y faire de la vente de détail de façon saisonnière (marché aux puces) ;

Considérant que l'usage résidentiel sera conservé à l'intérieur de la maison érigée sur le lot 3 841 957 ;

Considérant que la présente demande d'autorisation à une utilisation à une fin autre que l'agriculture consiste à modifier l'usage commercial du bâtiment existant ;

### **Résolution 18-01-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- a) De recommander la demande de Gestion Claude Gagnon Inc. pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment commercial sis sur le lot 3 841 957 du Cadastre du Québec
- b) D'informer la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec que le projet soumis est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

- c) D'informer ladite Commission qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espace approprié disponible.

#### **8.4 Demande de la Fondation Caramel**

Considérant qu'actuellement la Fondation Caramel a reçu une décision favorable du tribunal administratif du Québec lui accordant l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, plus spécifiquement pour la garde d'animaux ;

Considérant son travail de contrôle animalier qui fait en sorte qu'il y a augmentation du nombre d'animaux ;

Considérant que, selon l'inspecteur en bâtiment, il y a des distances minimales par rapport à des habitations voisines qui contreviennent ;

Considérant que pour régulariser le tout, une demande de dérogation mineure suffirait ;

#### **Résolution 19-01-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et de conseillers de recommander à madame Louise Meunier à soumettre pour et au nom de la Fondation Caramel une demande de dérogation mineure en ce qui affecte les distances minimales par rapport aux habitations voisines afin d'augmenter le nombre d'animaux.

### **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

#### **9.1 Rapport du comité des loisirs du 15 novembre 2011**

Le rapport est déposé. Il est question de la parade du Père Noël qui aura lieu le 10 décembre 2011, de la programmation d'hiver, de la tenue d'un bazar organisé par l'OPL (Organisation para loisir) et la tenue de la soirée vin et fromage qui aura lieu le 21 avril 2012 au centre communautaire et qu'il y a 96 places. En ce qui concerne la collecte de bouteilles vides et de canettes, cette activité fut un succès.

#### **9.2 Demande de la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton pour la gratuité de la salle du centre communautaire**

Considérant que la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton organisera son 27<sup>e</sup> repas porc-bœuf qui se tiendra le 03 juin 2012 ;

Considérant que la Fabrique demande la gratuité de la salle du centre communautaire ainsi que le coût du ménage;

#### **Résolution 20-01-2012**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire et du ménage à la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton lors de leur 27<sup>e</sup> repas porc-bœuf et ce, à titre de commandite.

#### **9.3 Achat de boyaux d'arrosage pour la patinoire**

#### **Résolution 21-01-2012**



Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le point. Il est demandé de s'informer auprès du directeur du service contre les incendies à savoir s'il y aurait des boyaux usagés à remplacer qui pourrait servir pour l'arrosage de la patinoire.

#### **9.4 Tapis d'allée en caoutchouc**

##### **Résolution 22-01-2012**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le point. Il est suggéré de s'informer auprès de l'entreprise Laplante et Lévesque concernant le prix des tapis en caoutchouc.

#### **10. AVIS DE MOTION**

Aucun sujet.

#### **11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

Aucun sujet.

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

##### **12.1 Festival du Labour (prêt de la salle communautaire)**

Considérant la demande de monsieur Réal Désourdy relativement au Festival du Labour, édition 2012 ;

##### **Résolution 23-01-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire ainsi que les frais du ménage lors de la tenue du Festival du Labour qui aura lieu les 12, 13 et 14 octobre 2012.

##### **12.2 Achat d'un chargeur pour défibrillateur**

##### **Résolution 24-01-2012**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acquérir, pour les premiers répondants, un chargeur pour le deuxième défibrillateur et ce, au coût de 196\$, taxes en sus.

##### **12.3 Demandes de la conciergerie**

##### **Résolution 25-01-2012**

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les achats de :

- Un réfrigérateur pour la caserne à 625\$, taxes et transport inclus, chez Bernard Tanguay ;
- Un tapis d'entrée pour l'hôtel de ville et un pour la caserne : 632\$
- Un babillard pour le centre communautaire et un pour le chalet des loisirs : 319\$ ;
- 11 boîtes de serviettes sanitaires à 43\$ : 473\$.

#### **12.4 Formation des pompiers**

Considérant que les municipalités rurales doivent former leurs pompiers volontaires;

Considérant que ces pompiers volontaires doivent, en plus de recevoir leur formation, répondre aux urgences et assumer leur travail régulier;

Considérant qu'un service de formation structuré est inexistant sur notre territoire à l'heure actuelle;

Considérant que la formation par module est privilégiée et mieux adaptée;

#### **Résolution 26-01-2012**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au gouvernement du Québec :

Que le ministère de la Sécurité publique fasse des pressions pour que la formation soit offerte via le programme de formation continue publique;

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mette en place une formation par module adaptée aux réalités des pompiers volontaires en milieu rural;

De demander à la Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains d'appuyer notre demande auprès des deux ministères énoncés plus haut.

#### **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

#### **Résolution 27-01-2012**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce 09 janvier 2012.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*